



RÈGLEMENT SPORTIF JEUNES 2022/2023

1. Système de compétition

Après l'engagement par les clubs dans les séries de niveau, seront organisées :

Une première phase d'ajustement de niveau du samedi 1 Octobre jusqu'au 22 Octobre.

A cette date seront rajoutées les équipes supplémentaires engagées par les clubs (deuxième date butoir engagement 22 octobre)

Une deuxième phase d'ajustement de niveau du 12 novembre jusqu'au 18 décembre

A cette date seront rajoutées les équipes supplémentaires engagées par les clubs (troisième date butoir engagement 18 décembre)

Une troisième phase à compter du 7 janvier

Championnat dans les séries

2. Play-off

A l'issue du championnat régulier seront organisées des play-off (voir règlement play -off) pour déterminer l'équipe championne de Côte d'Or dans chaque catégorie

3. Règles de participation – licences et brûlages

Les joueurs et joueuses doivent être régulièrement licencié(e)s pour la saison en cours dans leur catégorie (surclassement si nécessaire). Les listes de brûlages seront réclamées avant la phase de championnat